

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	5
01 LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE.....	6
1 Qui ?	6
1.1 Les travailleurs bénéficiaires	6
Les deux catégories de bénéficiaires	6
La nature du lien juridique	7
1.2 Les travailleurs exclus.....	7
1.3 Les employeurs visés.....	8
2 Quoi ?	8
2.1 Les formations professionnelles	9
2.2 Les formations générales.....	11
2.3 La durée des formations.....	12
02 OUVRIR LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE	13
1 Produire une attestation d'inscription régulière	13
2 Quand introduire la demande ?	13
2.1 Avant le 31 octobre.....	13
2.2 Formation d'une durée inférieure à une année scolaire	14
2.3 Cas particuliers.....	14
2.4 Jury.....	14
3 Comment introduire la demande ?	15
03 OBLIGATIONS LIEES AU DROIT AU CONGE-EDUCATION	16
1 Obligations de l'employeur	16
1.1 Accorder le congé-éducation payé	16
1.2 Rémunérer le travailleur	16
1.3 Protection contre le licenciement	16
Principe	16
Preuve du motif du licenciement.....	17
Perte de la protection contre le licenciement.....	17
2 Obligations du travailleur	17
2.1 Suivre les cours avec assiduité.....	17
Preuve de l'assiduité.....	17
Délai de délivrance.....	18
2.2 Communiquer à l'employeur les absences prévues.....	18
2.3 Avertir l'employeur en cas d'abandon ou d'interruption des cours	18
2.4 Prévenir l'employeur en cas de seconde session	18
2.5 Changement d'employeur.....	19
2.6 Respecter les limites de son droit.....	19
04 LA DUREE DU CONGE-EDUCATION PAYE	20
1 Plafonds annuels applicables aux travailleurs à temps plein	20
2 Plafonds annuels applicables aux travailleurs à temps partiel.....	22
2.1 Chez le même employeur	22
2.2 Chez plusieurs employeurs	22
3 Cas particuliers.....	22
3.1 Inscription tardive	22
3.2 Dispenses de cours	23
4 Comment sont fixées les heures de congé-éducation payé ?.....	23
4.1 L'étalement du congé-éducation payé	23
Pendant l'année scolaire	23
Lors d'épreuves devant le jury des Communautés.....	23
En cas de seconde session	23
4.2 Planification du congé-éducation	24
Qui planifie ?	24
Quelles règles ?	24
Drogations possibles.....	25
5 Précision concernant le critère de la « présence effective » aux cours en fin de formation.....	25
05 PERTE DU DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE	26
1 Manque d'assiduité	26

1.1	Absence irrégulière.....	26
1.2	Quand commence la période de 6 mois ?	27
1.3	Assiduité fautive constatée au 3 ^{ème} trimestre	27
2	Abandon ou interruption de la formation	27
2.1	Principe	27
2.2	Cas spécifique du jury des Communautés	28
3	Échecs successifs	28
4	Utilisation frauduleuse du droit au congé-éducation payé	28
5	Suivi d'une formation déjà réussie.....	28
6	Travailleur en fin de formation	28
06	REMUNERATION DU CONGE-EDUCATION PAYE	30
1	La rémunération normale	30
2	Plafond.....	30
3	Calcul de la rémunération normale.....	31
3.1	Rémunération hebdomadaire normale	31
3.2	Rémunération horaire normale.....	31
3.3	Rémunération journalière normale.....	31
4	Remboursement des rémunérations.....	31
4.1	Quand et comment introduire la demande ?	31
	Quand ?.....	31
	Comment ?	31
4.2	Forfait pour l'année scolaire 2022-2023	32
4.3	Particularités en cas de changement de Région.....	32
07	EN CAS DE LITIGE	33
1	Surveillance et pénalités	33
2	Le Contrôle des lois sociales.....	33
2.1	Quelles sont ses compétences ?	33
2.2	Comment déposer une plainte ?.....	34
2.3	Moyens d'action des inspecteurs.....	34
3	Le tribunal du travail.....	34
3.1	Quel est le tribunal du travail compétent ?	35
3.2	Comment introduire une action ?	35
3.3	Comparution des parties	36
3.4	Qui paie les frais de justice ?	36
4	Aide juridique et assistance judiciaire	36
4.1	L'aide juridique.....	36
	L'aide juridique de première ligne	36
	L'aide juridique de deuxième ligne.....	36
4.2	L'assistance judiciaire	38
4.3	Trouver un avocat spécialisé	38
	D'autres consultations juridiques.....	38
4.4	Une aide sociale	38
ANNEXE		41
1	Liste des cours exclus du bénéfice du congé éducation payé.....	41
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....		45
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ		45